



## Information futur conventionnement Kalixia optique – 24/09/2019

Pour permettre la convergence de leurs réseaux de soins conventionnés, Kalivia et Egaréseaux, les Groupes VYV et Malakoff Médéric Humanis ont créé Kalixia le 1er janvier 2019. Après le lancement d'un premier réseau commun en Ostéopathie, Kalixia ouvrira le 1er janvier 2020 son 1er réseau optique.

Ce nouveau réseau Kalixia optique se substitue donc aux réseaux de soins anciennement Kalivia optique et Optistya, Ce réseau unique, partenaire exclusif des complémentaires santé historiquement utilisatrices de Kalivia Optique et d'Optistya, intégrera également à son ouverture de nouveaux OCAMs utilisateurs.

Tout en prenant en compte les enjeux de la réforme du 100 % santé, l'objectif de Kalixia optique est de proposer à ses 18 millions de bénéficiaires des équipements d'optique (lunettes et lentilles) adaptés à leurs besoins, associant qualité et maîtrise du reste à charge.

Kalixia, soucieux de conjuguer libre choix des bénéficiaires et indépendance professionnelle des partenaires opticiens, sera un réseau ouvert, permettant d'accéder à des verres de haute technicité issus d'un panel significatif de verriers. 12 fournisseurs de verres ont en effet été sélectionnés pour ce futur conventionnement : BBGR/Nikon, Carl Zeiss Vision, Codir, Essilor, Hoya, Mega Optic, Mont Royal, Novacel, Optiswiss, Rodenstock, Seiko, Shamir.

Kalixia continuera de mettre à disposition des centres partenaires un outil ergonomique de Tiers-Payant et de gestion des devis/Demandes de Prises en charge en temps réel.

Un appel à Propositions devrait ouvrir auprès de tous les centres d'optique qui le souhaitent, début novembre 2019 pour une durée de 6 semaines.

Pour devenir partenaire de ce futur conventionnement, le centre d'optique peut préparer dès à présent les pièces justificatives suivantes :

- attestation nominative de l'Assurance Maladie mentionnant le n° FINESS du centre ainsi que la date d'effet du conventionnement régime obligatoire
- diplômes de la filière optique
- le cas échéant, attestation nominative de certification qualité, en cours de validité et délivrée par un organisme certificateur indépendant (par exemple : AFNOR, Bureau Veritas, SGS)

L'équipe Kalixia reste à votre disposition pour toute information complémentaire :

- par mail à [optique@kalixia.fr](mailto:optique@kalixia.fr)
- par téléphone au 0820 895 895 (0.09 €/ min + coût de l'appel)